

tique de ce gouvernement consiste à rechercher les motifs propres à entretenir la paix avec toutes les nations de l'univers et à mettre tout en œuvre, suivant ses moyens, pour atteindre cette fin. Notre politique douanière s'inspire sur toute la ligne de ce principe. Elle fait corps avec notre politique extérieure et nos relations étrangères. Nous croyons qu'en faisant disparaître les contingentements et autres entraves au commerce, en combattant de notre mieux le nationalisme économique, nous contribuons au maintien de la paix. Eu égard à l'importance de son commerce, ce gouvernement a plus accompli, je crois, qu'aucun autre gouvernement du jour, pour développer le commerce avec l'étranger par l'abaissement des barrières tarifaires et l'élimination, sous une forme ou sous une autre, des entraves au commerce. Quand nous avons aboli l'embargo sur les produits venant de Russie, nous prouvions à l'évidence que nous ne voulions pas conserver une attitude hostile à l'endroit d'un seul pays. Mon honorable ami connaît les relations qui existent entre ce pays et les Etats-Unis, entre ce pays et la France, de même qu'avec le Japon, et comment elles ont été entretenues en toute amitié. Tout cela fait partie de notre politique étrangère. Les intéressés en dehors de l'enceinte parlementaire n'ont éprouvé aucune difficulté à découvrir ce qui constitue l'essentiel de la politique extérieure du Canada. Récemment dans de nombreux articles et débats on a traité à fond de notre politique extérieure. A titre d'exemple, je cite un article qui a paru dans le *University of Toronto Quarterly* du mois dernier. L'auteur en est M. Escott Reid. L'article a trait à la politique extérieure du Canada. Je tiens à le citer parce qu'il donne sous une forme concise, certains aspects de cette politique. M. Reid a fondé son exposé sur les observations qui ont été faites ici-même, à la Chambre des communes, de sorte que mon honorable ami doit en être au courant tout autant que l'un quelconque de nos écrivains. Voici ce qu'il écrit :

La politique étrangère de M. King, telle que nous la montront ses déclarations et ses actes depuis son arrivée au pouvoir le 23 octobre 1935, peut se résumer ainsi :

1. La politique extérieure du Canada devrait être fondée sur le maintien de l'unité du Canada comme nation.
2. La politique extérieure du Canada, au fond, n'est pas affaire de relations entre le Canada et la Société des Nations, mais entre le Canada et le Royaume-Uni ainsi que les Etats-Unis.
3. En principe, le Canada devrait tenir un rôle d'arrière-plan à Genève ou ailleurs lorsque l'on y discute les problèmes propres à l'Europe ou à l'Asie.
4. Le Canada n'est aucunement obligé de participer aux sanctions militaires imposées

par la Société ou à la défense d'une autre partie du *commonwealth*.

5. Le Canada n'est aucunement obligé de participer aux sanctions économiques imposées par la Société.

6. Avant que le gouvernement canadien consente à l'avenir à participer à l'application des sanctions militaires ou économiques ou encore à la guerre, le Parlement ou le peuple du Canada devront s'être prononcés sur la question.

7. Le Canada est prêt à participer à des enquêtes internationales sur des griefs portant sur des questions d'ordre économique et international.

C'est là, je crois, un très bon énoncé de certains points de la politique extérieure du Canada. Il insiste peut-être trop sur l'attitude à prendre au sujet de la guerre et de la participation à la guerre. Il ne souligne pas suffisamment, à mon avis, ce qui a été fait dans le domaine des relations commerciales et de l'harmonie entre ce Dominion et les autres et autres questions du même genre. On y trouve, cependant, certains points qui portent directement sur ces crédits.

Examinons, par exemple, le premier point où il est dit que "la politique extérieure du Canada devrait être fondée sur le maintien de l'unité du Canada comme nation". Cela porte directement sur les crédits dont nous parlons. En face de la situation que j'ai décrite, si le Gouvernement n'avait rien fait pour la défense du territoire, mon honorable ami croit-il, quelqu'un croit-il que nous aurions eu de l'unité dans notre pays? De tous les points du Canada on aurait demandé au gouvernement de ne pas fermer les yeux sur la situation mondiale et de voir à ce que le Canada prenne des moyens convenables de défense. D'un autre côté, si nous avions poussé les choses à l'extrême, si nous avions pris une attitude de jingo et avions demandé au Parlement de voter des crédits considérables pour les fins de défense, il y aurait eu des protestations dans le sens opposé. Nous avons tâché de présenter des crédits qui mériteraient l'approbation générale de toute la population du Canada. Je crois que nous y avons réussi. Non seulement la population du Canada, mais aussi les habitants de chacune des provinces de notre pays, je crois, approuvent le geste que nous faisons aujourd'hui. Nous avons tâché, comme je l'ai dit, de maintenir par-dessus tout, dans les propositions que nous avons faites, l'unité de notre pays. Si nous n'avons pas fait davantage, si nous n'avons fait que ce que nous avons fait, c'est à cause de ce principe fondamental.

Je voudrais consigner dans le compte rendu une déclaration que je tiens pour très importante dans cette discussion et qui porte sur la politique extérieure. Elle émane d'une source dont, à mon avis, tous les membres de la Chambre devraient toujours tenir compte.